

FLASH SUR L'OPERATION D'AUGMENTATION DE CAPITAL DE LA SOCIETE TUNIS RE ET L'ADMISSION DE SES ACTIONS AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE

Montant de l'opération : 14 000 000 dinars

Nombre d'actions offertes :

Offre à Prix Ferme de 2 000 000 actions nouvelles à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire par appel public à l'épargne, soit 22,22% du capital après augmentation.

Valeur nominale : 5* dinars

Forme des actions : Nominative

Catégorie : Actions ordinaires

Prix d'émission des actions nouvelles :

7 dinars, soit 5 dinars de nominal et 2 dinars de prime d'émission à libérer en totalité à la souscription.

Période de souscription : du 05/04/2010 au 16/04/2010 inclus.

Jouissance des actions :

Les actions nouvelles porteront jouissance à partir du 01/01/2010.

Droit préférentiel des actions :

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 12/01/2010 a décidé de réserver l'intégralité de la souscription à l'augmentation de capital au public à l'occasion de l'introduction des titres de la société à la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

En conséquence de la décision de l'augmentation du capital social réservée au public, les anciens actionnaires renoncent à leurs droits préférentiels de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital. Cette renonciation se traduit par la suppression du droit préférentiel de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital.

Etablissements domiciliaires :

Tous les intermédiaires en Bourse sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription d'actions de la société « Tunis Re » exprimées dans le cadre de la présente offre (cf. liste des intermédiaires en Bourse en annexe). La somme relative à l'augmentation de capital sera versée au compte indisponible N° : 03 135 120 0321 046263 87 ouvert auprès de la succursale de la BNA.

*Réduction de la valeur nominale de 10D à 5DT décidée par l'AGE du 12/01/2010

Offre proposée et mode de répartition des titres :

Les actions offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront réparties en cinq (5) catégories :

Catégories	Nombre d'actions	Répartition en % du capital de la société après augmentation	Répartition en % de l'OPF
Catégorie A : OPCVM sollicitant au minimum 500 actions et tout en respectant les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels	800 000	8,89%	40%
Catégorie B ; Institutionnels (autres que les OPCVM) sollicitant au minimum 500 actions et au maximum 40 000 actions	400 000	4,44%	20%
Catégorie C : Personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères sollicitant au minimum 501 actions et au maximum 40 000 actions	400 000	4,44%	20%
Catégorie D : Personnes physiques et/ou morales sollicitant au minimum 20 actions et au maximum 500 actions	380 000	4,22%	19%
Catégorie E : Personnel de « Tunis Re »	20 000	0,22%	1%
Total	2 000 000	22,22%	100%

Le mode de satisfaction des demandes de souscription se fera de la manière suivante :

- **Pour les catégories A, B, C et E:** Les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation de chaque catégorie, déterminé par le rapport quantité offerte/quantité demandée et retenue.

Le reliquat non servi sera reparti par la commission de dépouillement.

- **Pour la catégorie D:** Les demandes de souscription seront satisfaites également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté en priorité à la catégorie A puis à la catégorie B, puis à la catégorie C, puis à la catégorie D, puis à la catégorie E.

Date de la première cotation :

Un avis conséquent sera publié dans les bulletins officiels de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis et du Conseil du Marché Financier.

Contrat de liquidité :

Un contrat de liquidité pour une période de 6 mois à partir de la date d'introduction en Bourse des actions de « Tunis Re », sera établi entre la BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse et les actionnaires de « Tunis Re » : BNA et STAR portant sur 10% du produit de l'Offre à Prix Ferme, réparti en un montant de 700 000 dinars et 100 000 actions. Ces dernières ne peuvent être utilisées dans le cadre du contrat de liquidité qu'à partir de la distribution des dividendes relatifs à l'exercice 2009, date à laquelle les actions anciennes et nouvelles seront assimilées.

Régulation du cours boursier :

Les actionnaires de la société « Tunis Re » se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce conformément à l'article 19 nouveau de la loi N°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Prise en charge des titres par la STICODEVAM :

Les actions anciennes de la société « Tunis Re » sont prises en charge par la STICODEVAM à compter de la journée du 17/03/2010 sous le code ISIN TN0007380017.

Les actions nouvelles de la société à souscrire en numéraire seront prises en charge par la STICODEVAM à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire. Ainsi, les opérations de règlement et livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires sera tenu par BNA Capitaux - Intermédiaire en Bourse.

Admission des actions de la société « Tunis Re » au marché principal de la cote de la Bourse :

La société « Tunis Re » a demandé l'admission au marché principal de la cote de la Bourse de Tunis de la totalité des actions ordinaires y compris celles objet de l'offre, toutes de même catégorie, de nominal 5 dinars et composant la totalité de son capital.

La Bourse a donné en date du 4 Février 2010, son accord de principe quant à l'admission des actions de la société « Tunis Re » au marché principal de la cote de la Bourse.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions de la société « Tunis Re » se fera au marché principal de la cote de la Bourse au cours de 7 dinars l'action et sera ultérieurement annoncée sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

La société BNA Capitaux – Intermédiaire en Bourse est chargée de la réalisation de la présente offre.